



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du mardi 11 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	32	30

Date de la convocation
4 février 2020

Date d'affichage
4 février 2020

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Direction – Procès-verbal de
mise à disposition de la
communauté de Communes
de la Vallée du Gapeau des
biens meubles et immeubles
de la commune de Solliès-
Pont se rapportant au stade
Jean Murat, transféré à la
CCVG*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 30
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt, le onze février deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, BOUBEKER Patrick, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, RE Daniel, CHAOUCHE Dalel, BLAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, CREMADES Laurence, BESSET Monique, LAUNAY Michel, ROYET Pierre, LACOURTE Gérard, MAESTRACCI Sylvie, LAGIER Laure.

Procurations :

LAKS Joëlle donne procuration à RAVINAL Danièle,
BORELLI Huguette donne procuration à FOUCOU Roseline,
SOLDANO Florence donne procuration à LAUNAY Michel,
LUNGERI Carine donne procuration à ROYET Pierre.

Absents :

ZUCK Bernard,
MAIRESSE Aude.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Huguette BERTRAND est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire expose que la commune de Solliès-Pont a transféré à la communauté de communes le stade Jean Murat, déclaré d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence en matière de gestion d'équipements sportifs, avec une prise d'effet au premier janvier 2020.

L'article L 1321-1 du CGCT dispose que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence. Conformément à l'article L 1321-2, la mise à disposition des biens, dont la collectivité antérieurement compétente demeure propriétaire, a lieu à titre gratuit. La CCVG, bénéficiaire de la mise à disposition, doit assumer l'ensemble des droits et obligations du propriétaire.

La mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la commune de Solliès-Pont et de la CCVG. Le procès-verbal précise la situation juridique, la consistance, et l'état des biens concernés. Monsieur le

maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de mise à disposition de la CCVG des biens meubles et immeubles de la commune de Solliès-Pont se rapportant au stade Jean Murat.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°19-06-21/10 du conseil communautaire déclarant d'intérêt communautaire à partir du 1^{er} janvier 2020 le stade Jean Murat sis à Solliès-Pont,

VU la délibération du conseil municipal du 25 juin 2019 approuvant le rapport de la commission locale des charges transférées (CLECT),

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

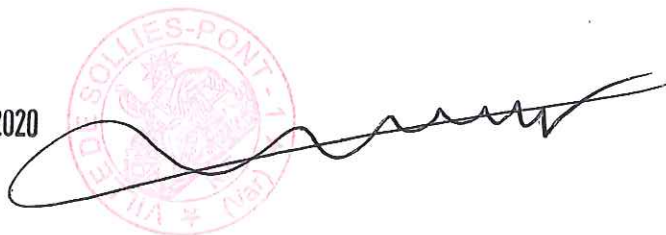
- **APPROUVE** le procès-verbal de mise à disposition de la CCVG des biens meubles et immeubles de la commune de Solliès-Pont se rapportant au stade Jean Murat transféré à la CCVG,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer ce procès-verbal dont un exemplaire restera joint à la présente délibération, à accomplir toute formalité et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 FEV. 2020
et publication ou notification du 18 FEV. 2020



Communauté de Communes Vallée du Gapeau / Commune de Solliès-Pont
Procès-verbal de mise à disposition de biens : stade Jean Murat

Préambule

Le présent document est le procès-verbal de mise à disposition de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau par la commune de Solliès-Pont de l'équipement sportif dénommé « stade municipal Jean Murat » sis avenue des Oiseaux. La gestion du stade municipal relève au 1^{er} janvier 2020 de la Communauté de Communes selon son classement d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire du 21 juin 2019 et conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Solliès-Pont, représentée par son Maire en exercice, André GARRON, habilité à signature du présent procès-verbal par délibération du conseil municipal en date du

met à disposition de

la Communauté de Communes Vallée du Gapeau, représentée par son Président en exercice, François AMAT, habilité à la signature du présent procès-verbal par délibération du conseil communautaire n° 19-06-21/10 du 21 juin 2019

les biens listés ci-après (Stade municipal avec ses équipements sportifs et bâtiments. Surface totale du complexe sportif : 27 779 m²).

Situation juridique des biens : la commune de Solliès-Pont est propriétaire des biens et du terrain (parcelle section AM n° 194). Ils ne font l'objet d'aucun engagement.

Descriptif détaillé des équipements en plein air

Clôture du complexe sportif : grillage sur 2,20 m hauteur : 120,5 m linéaire à l'entrée côté immeubles, 57 m linéaire côté route ouest, 152 m linéaire côté nord derrière logement du gardien et local technique, 139,3 m côté autoroute (état général très moyen). 1 portail d'entrée 4 m x 2 m de hauteur

- **stade pelouse naturelle :** superficie : 9020 m² terrain : 105 m x 68 m + 7 m de zone de sécurité et 3,90 m entre le terrain de jeu et les bancs des joueurs
 - Homologation : terrain Niveau 5 (DHR en foot et Fédérale 2 en rugby) du 20/06/17 jusqu'au 21/03/27 (dimensions des vestiaires joueurs et arbitres insuffisantes pour l'homologation en niveau supérieur, et éclairage niveau E5 du 24/01/18 au 24/01/20)
 - 33 asperseurs alimentés par l'eau du forage et du Gapeau
 - Cages de foot : 1 paire de foot à 11 + 2 paires de foot à 8
 - Poteaux de rugby : 1 paire
 - 6 Tréteaux pour réserver les poteaux de rugby ou cages de foot
 - Bancs de touche : 2 pour les joueurs de 3,50 m + 1 pour le délégué de match de 1,50 m
 - Fourreaux poteaux corner : 4 pour le football et 14 pour le rugby
 - Eclairage : 4 mâts, 5 spots par mât (dont 1 qui ne fonctionne plus à l'entrée à droite), mesure d'éclairage moyen horizontal 125 lux
 - Clôture du stade pelouse : linéaire sur 418 m sur une hauteur de 2,20 m (état général très moyen)
 - Pare-ballons : 285 m linéaire sur une hauteur de 6 m (trous faits par les arbres sur terrain d'Escota)
 - 2 portails 4,15 m X 2 m de hauteur (1 mitoyen entre le terrain en pelouse et le terrain synthétique)
 - 5 portails de 0,90 m X 2 m de hauteur
- **piste d'athlétisme :** 397 m en stabilisé X 6 m de largeur
- **2 aires de saut :** (1 en longueur 9,35 m X 3,80 m en sable et 1 en hauteur)
- **1 aire de lancer :** circulaire de 3,14 m² (poids, disque) en béton
- **stade pelouse synthétique :** superficie : 6825 m² terrain : 100 X 60 + 2,50 m de zone de sécurité dans la longueur et 2,50 m derrière les cages de foot - tracés permanents foot A11 et foot A8
 - Homologation : terrain classement 6 SYE du 17/11/16 jusqu'au 24/09/26 et éclairage non classé par la FFF pour les matches (D2 en foot, C en rugby (pour l'entraînement)).
 - Contrôle des sols sportifs : conforme au 23/09/16 (à refaire en 2021)
 - 6 canons d'arrosage alimentés par forage (devant le synthétique)
 - Cages de foot : 1 paire de foot à 11 + 2 paires de foot à 8

- 4 fourreaux poteaux corner pour le football
- Eclairage : 4 mâts de 3 projecteurs sur chaque mât
- Clôture du stade synthétique en panneaux grillagés de 2,50 m X 2 m : 88 m linéaire (côté terrain pelouse + immeubles état général très moyen) + 105 m (côté route) en parfait état + 125 m (côté autoroute état général très moyen)
- Pare-ballons : 16 m linéaire sur une hauteur de 4 m (bon état côté route) + 70 m linéaire sur 10 m de hauteur (côté autoroute état général très moyen) + 40 m linéaire sur 10 m de hauteur (état général très moyen côté immeubles)
- Portails allée synthétique : 2 de 0,90 m X 2 m (1 côté autoroute et 1 côté immeuble) + 1 de 4,50 m X 2 m de hauteur mitoyen entre le terrain synthétique et le terrain en pelouse
- Bancs de touche : 2 pour les joueurs de 3 m + 1 pour le délégué de match de 1 m
- **1 point d'eau** près du local citerne avec 3 robinets en état de marche
- **3 porte-vélos de 6 emplacements chacun** en bon état

Descriptif détaillé des éléments bâtis composés de petits bâtiments de plain-pied, d'un bâtiment à 2 étages composé de locaux associatifs et vestiaires sous les tribunes, ainsi que d'une maison pour le logement du gardien
1 compteur extérieur arrivée générale électrique (tarif jaune état moyen)

1 local « caisse » de 5 m² à l'entrée murs peints avec 3 tables et 5 chaises

1 petit bâtiment technique (bon état)

- a. 1 local pompe 3,10 m X 3,25 m murs bruts comprenant 1 pompe destinée à l'arrosage des terrains, 1 coffret éclairage côté immeubles, 1 armoire électrique générale, 2 coffrets armoire arrosage, 1 coffret éclairage terrain synthétique, 1 coffret éclairage terrain en pelouse, 3 programmeurs arrosage, 4 électrovannes, 1 extincteur CO₂ 2 kg.
- b. 1 local citerne 4m X 3 m murs bruts comprenant 1 citerne de 33 000 litres en profondeur sur 10m de longueur. 2 néons doubles, 1 coffret électrique
- c. 1 local associatif murs bruts de 4 m X 1,90 m avec 1 néon, 1 petit projecteur extérieur, du matériel sportif y est stocké.

1 Texabri de 200 m² (bon état) avec 2 guirlandes électriques hs

Locaux d'entretien (récents)

- a. 2 garages de 132 m² permettant d'y stocker le matériel d'entretien des terrains. Les murs sont bruts. 2 extincteurs de poudre de 6kg
- b. 1 bureau de 16 m² récent (infiltrations), sol carrelé, cloisons en plaques de plâtre peintes et murs en placo-plâtre peints, plafond en placo-plâtre peint avec poutres apparentes peintes, 1 radiateur 2000 watts non minuté en état de marche, 1 bureau, 1 table ronde, 5 chaises, 1 fauteuil, 1 armoire double portes, 1 tableau électrique, 1 prise internet. 1 entrée avec porte vitrée dont 1 vantail ouvrant et 1 partie fixe.
- c. 1 salle d'eau 3,20 m². Sol carrelé ainsi que les murs sur 2 m de hauteur X 4,20 m linéaire sur 3 côtés. Le reste en placo-plâtre peint. Plafond en placo-plâtre blanc avec 1 poutre apparente peinte. 1 douche, 1 double néons, 1 armoire métallique 2 compartiments, 1 radiateur en état de marche.
- d. 1 WC de 2,40 m² avec 1 lavabo et 1 bidet, 1 petit cumulus en état de marche, 1 globe, 1 miroir. 6 carreaux blancs au-dessus du lavabo. Murs et plafond en placo-plâtre peints et poutre apparente peinte.

Bâtiment principal : 428 m² au sol (état général très vétuste)

Au rez de chaussée, côté terrain de jeu :

- Couloir extérieur entre le bâtiment et la clôture du stade avec 7 globes électriques, 2 robinets, 2 points d'eau avec 1 poussoir chacun tout en état de marche, 1 défibrillateur en état de marche, 2 Robinets d'Incendie Armés dont 1 non fonctionnel.
- 2 vestiaires joueurs (n°1 et 2) vétustes de 17 m² chacun + 7 m² avec 7 colonnes de douches, tuyaux de VMC (manque grilles). 1 sanitaire par vestiaire avec 1 WC, 1 lavabo et 1 miroir. 3 radiateurs électriques non minutés 2000 Watts, bancs en bois avec porte-manteaux en acier par vestiaire. 1

tableau à craie vert 2m X 1 m dans le vestiaire n°1. Sol carrelé ainsi que les murs sur 2 m de hauteur. Le reste en crépi peint.

- 1 hall de distribution devant les vestiaires 1 et 2 comprenant 2 néons doubles et 1 coupe-circuit
- 2 vestiaires joueurs (n°3 et 4) vétustes de 18 m2 chacun + 8 m2 avec 7 colonnes de douches, tuyaux de VMC apparents (manque grilles). 1 sanitaire par vestiaire avec 1 WC, 1 lavabo et 1 miroir. 2 radiateurs électriques 2000 watts et 1 de 1000 watts non minutés par vestiaire dont 1 non fonctionnel. Sol carrelé ainsi que les murs sur 2 m de hauteur. Le reste en crépi peint. Bancs en bois avec porte-manteaux en acier et 2 bancs centraux dans le vestiaire n°4.
- groupes VMC à l'extérieur derrière le bâtiment
- 1 hall de distribution devant les vestiaires 3 et 4 comprenant 2 néons doubles et 1 coupe-circuit
- 2 vestiaires arbitres (n°1 et 2) de 7 m2 + 2,70 m2. Sol carrelé et murs peints, avec 1 douche avec bac et rideau, 1 WC, 1 lavabo, 1 miroir, 1 tablette en bois servant de petit bureau (0,5 m X 0,6 m), 4 globes électriques par vestiaire, 1 radiateur électrique 1000 watts non minuté et 1 porte manteau par vestiaire
- 2 infirmeries de 8 m2 chacune avec 1 lavabo, 1 néon, 1 radiateur 1000 watts non minuté en état de marche. À noter : locaux encombrés par des installations du RCVG et de l'ESSF (réfrigérateurs, lave-linge, sèche-linge, stockage de matériel sportif et de nourriture)
- 1 local technique de 6 m2 sol en béton et murs bruts comprenant 1 néon double, 1 coffret électrique, 1 extincteur dioxyde de carbone de 2kg. 1 défalicateur électrique et 3 placards servant au RCVG pour y entreposer du matériel sportif
- 1 local technique de 6 m2 sol béton et murs bruts comprenant 1 néon double, 1 grande étagère en bois, 1 centrale lavage, 1 armoire métallique, 1 extincteur dioxyde de carbone de 2kg, 1 tableau électrique avec défalicateur électrique, L'ESSF utilise ce local pour y entreposer du matériel sportif.
- 1 bureau de gardien de 5 m2. Sol béton murs enduit peint avec internet, 1 radiateur de 2000 watts non minuté en état de marche, 2 tables, 2 chaises, 1 petit tableau mural blanc.

Au rez de chaussée, côté opposé au terrain de jeu :

- 1 WC PMR 4,5 m2 récent. Sol carrelé, ainsi que les 4 côtés des murs sur 2 m de hauteur X 8,40 m linéaire. Le reste des murs et le plafond sont peints. Petite fenêtre hublot vitre fissurée. Avec 1 WC, 1 barre pour handicapés, 1 lavabo, 1 néon simple, 1 barre pour handicapés sur la porte d'accès.
- 1 club house n°1 d'une surface de 50 m2. Sol carrelé, murs peints récemment par l'ESSF. Équipé pour buvette (bar, robinet, ...). 1 extincteur eau pulvérisée avec additif de 6 litres, 4 doubles néons, 3 radiateurs de 2000 watts non minutés en état de marche, 1 coffret électrique et 1 défalicateur électrique.
- 1 local de 8 m2 servant de réserve pour l'ESSF. Murs bruts. 1 point lumineux
- 1 club house d'une surface de 50 m2. Sol carrelé et murs refaits à neuf par le RCVG avec peinture et briques rouges. 4 doubles néons, 1 extincteur eau pulvérisée avec additif de 6 litres. Équipé d'une partie buvette (bar, robinet, micro-ondes, distributeur de bière...), 1 coffret électrique avec 1 défalicateur électrique.
- 1 local réserve de 6 m2. Sol carrelé murs peints. Local encombré de réfrigérateurs, stockage de nourriture, 1 défalicateur eau froide et 2 défalicateurs eau chaude. Et 1 défalicateur eau froide à l'étage juste au-dessus.
- 1 local réserve de 12 m2. Sol carrelé et murs bruts. Encombré de 3 étagères métalliques, 2 armoires métalliques, 1 sèche-linge et 1 lave-linge appartenant au RCVG.
- 4 escaliers en béton peint donnant accès étage avec rambarde métallique

Au 1^{er} étage :

- 3 locaux de 15 m2 sol et murs bruts avec 1 double néons servant à stocker matériel sportif
- 1 local de 10 m2. Sol et murs bruts servant à stocker du matériel sportif
- 2 locaux cumulus eau chaude avec 4 ballons de 1000 litres chacun (2 fonctionnels). Sols et murs bruts.
- 2 locaux pour le club d'athlétisme servant à stocker du matériel sportif : 1 de 5 m2 + 1 de 6 m2
- 2 sanitaires homme 9 m2 chacun. Sols carrelés et murs en crépi peint. Avec 3 urinoirs chacun, 2 lavabos chacun dont 1 manquant et 1 WC chacun.
- 2 sanitaires femmes 9 m2 chacun. Sols carrelés et murs en crépi peint. Avec 1 WC chacun, 2 lavabos chacun dont 1 manquant.

- 2 escaliers en béton peint donnant accès aux tribunes au 2^{ème} étage avec garde-corps en aluminium sur 0,55 m de hauteur X 8 m linéaire.

Au 2^{ème} étage :

- Tribunes de 500 places (infiltrations) en béton peint. 40 m de longueur X 10 m de largeur avec garde-corps en aluminium en haut des tribunes sur 40 m linéaire sur 1 m de hauteur. Protections antichute en aluminium et vitrées au-dessus des murets de 1 m de hauteur sur chaque largeur des tribunes : 10 protections de 0,46 m en hauteur X 0,70 m en largeur, 1 de 0,47 m en hauteur X 1,53 m en largeur et 1 de 0,90 m en hauteur X 0,71 m en largeur.

Logement gardien

- Maison de type F4 (3 chambres, 1 salle à manger, 1 cuisine) de 100 m2. Sol carrelé, murs peints sauf salle à manger et couloir en crépi peint. 1 salle de bain sol carrelé et mur carrelé sur 1,50 m de hauteur avec 1 baignoire, 1 lavabo et 2 points lumineux. 1 coffret électrique, 5 radiateurs en état de marche. État général très moyen
- 1 garage de 70 m2 état brut, 1 extincteur poudre 6 kg
- Terrain de 300m2
- 1 local buvette sous le logement du gardien de 30 m2 (avec 1 cumulus) donnant sur 1 local de 8 m, état brut, 1 extincteur de poudre de 6 kg

Moyens transférés

Matériel d'entretien, outils :

- 1 plateau tonte 120
- 1 tondeuse hydrostatique autotractée
- 1 brosse tractée pour synthétique et piste
- 1 nettoyeur synthétique YMMO NTS 140
- 1 scarificateur HUSQVARNA DT 22
- 1 souffleur STIHL BR 340
- 1 pulvérisateur à dos de 15 litres
- 1 armoire pour produits phyto
- 1 enrouleur de 50 mètres
- 1 échelle plateforme
- 2 machines à tracer (1 manuelle et 1 électrique)
- 2 pelles, 2 balais à feuilles, 1 râteau, 1 arracheur d'herbe, 2 râteaux niveleurs pour la piste d'athlétisme, 1 fourche, 1 hêche, 1 balai cantonnier, 1 sape

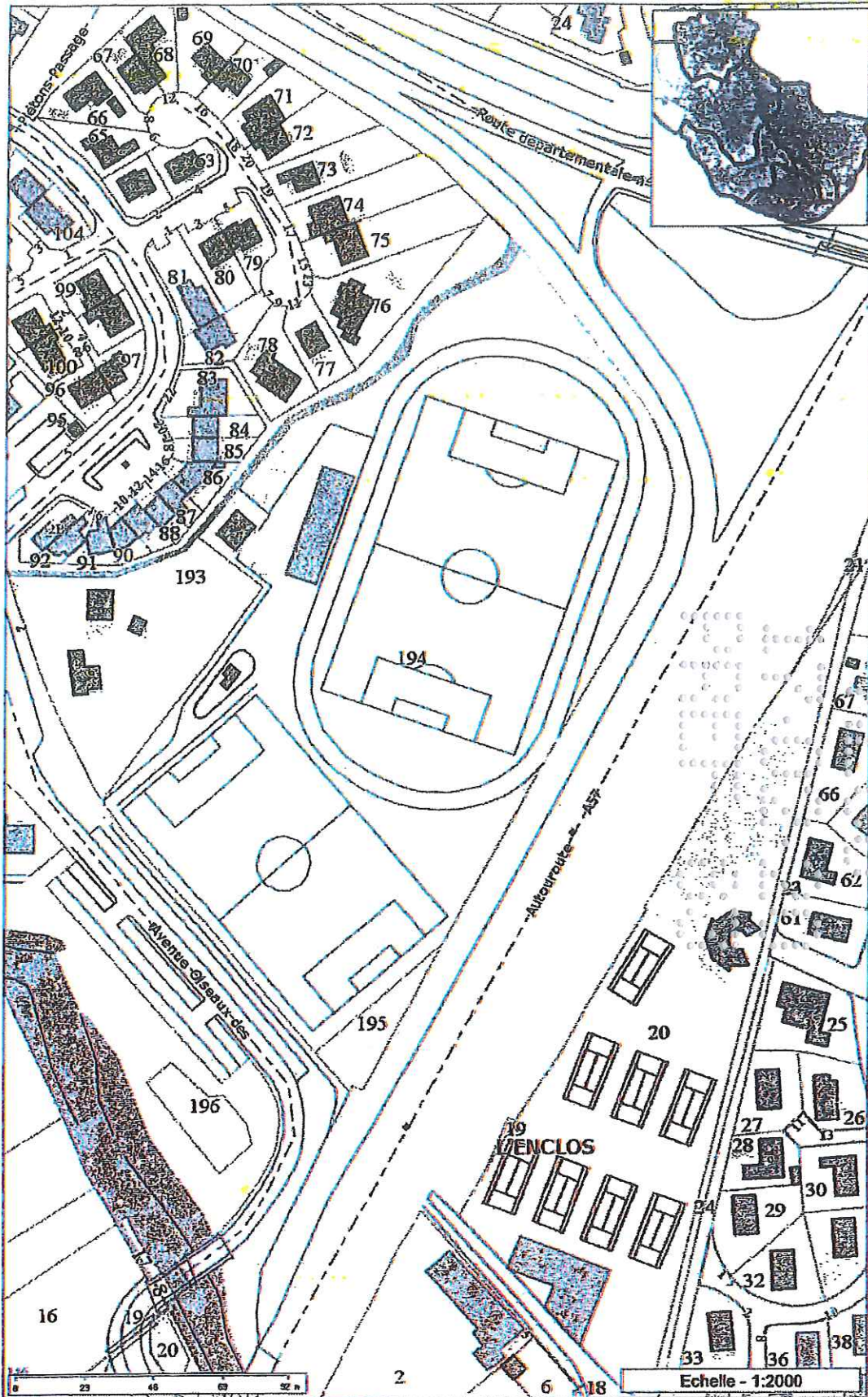
Matériel administratif :

- 1 PC HP (très ancien)
- 1 imprimante BROTHER (récente)
- 1 fax (non fonctionnel)

Le présent procès-verbal est fait en 2 exemplaires sur 4 pages avec 1 annexe (plan), à Solliès-Pont, le

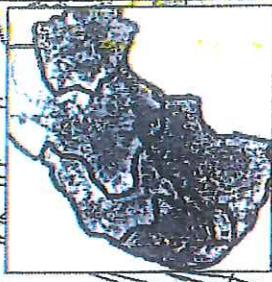
André GARRON
Maire de Solliès-Pont

François AMAT
Président CCGV
Maire de Solliès-Toucas



Légende

- AZ Text deux-ét.
- Az Text voie privée (dans la voie)
- AZ Numéro de voie (dans la voie)
- AZ Lettre d'ordre de subdivision Escalier
- Az Numéro de parcelle
- ~~~ Fiches de relevé
- Contour
- Détail topo ponctuel
- Pylore
- Puits
- Site particulier
- Ferroviaire
- Ligne de transport de force
- Unitaire formant détail topo
- Surface formant détail topo
- Cimetière
- Cours d'eau
- Pièce d'eau (piscine, étang...)
- Axe de voie
- Détail linéaire du réseau routier, port
- Limite de voie privée
- Détail du réseau spatial, port, viaduc
- Bât Religieux
- Bât léger
- Bât privé
- Parcelles



Echelle - 1:2000

